

DOSSIER

Le lycée

Quel lycée... *pour qui* ?



Dossier coordonné par Valérie Sipahimalani et Thierry Pétrault. Ont participé à la rédaction Sandrine Charrier, Claire Guéville, Philippe Guingand, Amélie Hart-Hutasse, Romain Gény, Olivier Raluy, Thierry Reygades.

Le SNES-FSU appelle de ses vœux un lycée pour toutes et tous. Comment s'y prendre ?

Les moyens perdus de 2007 à 2012 et jamais retrouvés, la hausse des effectifs et une autonomie consistant avant tout à gérer localement la pénurie mettent en difficulté les personnels comme les lycéens. Les lycées attendaient de la refondation au moins quelques mesures, ne serait-ce que sur les enseignements d'exploration ou les programmes, qui auraient redonné un peu de souffle. Le bilan n'est pas celui espéré : la voie technologique continue son érosion, la voie professionnelle est en difficulté face aux Régions dont le poids sur la carte des formations professionnelles est toujours plus lourd, la voie générale et en particulier la classe de Seconde peinent à faire réussir des cohortes d'élèves très hétérogènes. Il ne suffit pas de chasser le redoublement pour que les lycéens donnent du sens à leur scolarité. Ce dossier, complément au colloque du 29 mars, fait le point sur le lycée, les modèles proposés et le projet du SNES-FSU d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans pour tous les jeunes.



De réforme en réformes

De l'éclatement aux recompositions

Les années récentes ont été marquées, en LEGT, par les effets conjoints de la plus grande autonomie des établissements et de la poussée démographique. Derrière les difficultés engendrées en LEGT se cachent aussi des mutations plus profondes.

En même temps que la réforme Chatel de 2010 se mettait en place, les effectifs lycéens repartaient à la hausse. Les lycées ont donc été confrontés à la nécessité de gérer localement une dotation en moyens bien inférieure aux besoins et de développer leur propre organisation, avec pour résultat un éclatement du cadre national d'enseignement.

L'explosion des effectifs en LEGT

La forte hausse des effectifs (+ 8,7 % entre 2010 et 2015) se traduit par une augmentation rapide de la taille des classes, institutionnalisées par la mécanique des dotations à la structure. Les rectorats ont imposé la règle du seuil de 35 élèves par division (voire au-delà dans certaines académies) pour abonder en moyens une ouverture de classe. Désormais, presque 35 % des classes de Seconde ont un effectif supérieur ou égal à 35, contre 20 % en 2009. L'évolution est particulièrement spectaculaire dans la voie technologique, où la logique des enseignements de tronc commun et transversaux a permis d'imposer des effectifs pléthoriques.

Bricolages locaux

Les conditions de travail en Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) sont donc critiques, d'autant plus que les dédoublements, remplacés depuis 2010 par la notion plus vague « d'effectifs réduits », sont moins nombreux. L'enveloppe horaire globale prévue à cet effet a été progressivement siphonnée pour sauver les options facultatives



À croire que l'État a renoncé à l'ambition de préparer tous les élèves à une poursuite d'études

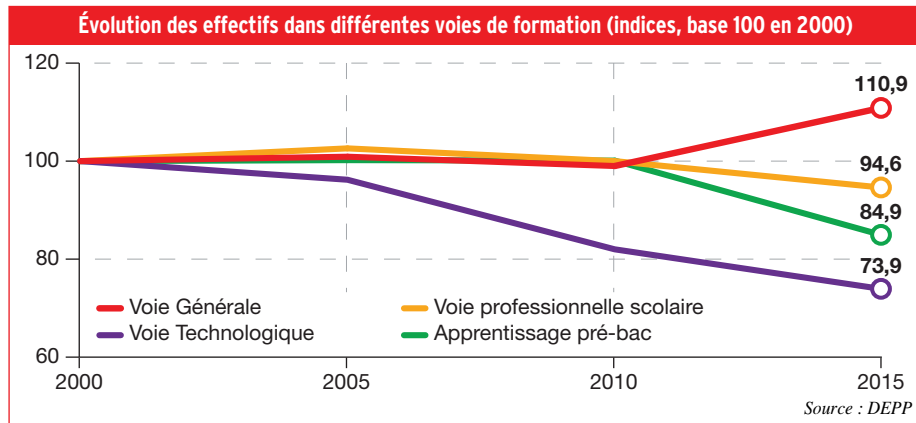
voire même des enseignements obligatoires. Dans un tel contexte, comment assurer un suivi pédagogique de qualité ? L'accompagnement personnalisé ne permet pas de répondre à cette exigence. Pire, la prise en charge des élèves en difficulté au sein de la classe est devenue mission impossible. Au nom de l'autonomie érigée en panacée universelle, chaque lycée est donc prié de trouver des solutions locales à un problème pourtant plus général, d'où l'éclatement des conditions d'accueil des élèves. À croire que

l'État a renoncé à l'ambition de préparer tous les élèves à une poursuite d'études.

Des mutations plus profondes

Si les effectifs explosent en LEGT, c'est aussi parce qu'ils diminuent dans la voie professionnelle (- 5,3 % entre 2010 et 2015). Et les rectorats font pression dans ce sens : il faut dire qu'un lycéen professionnel « coûte », chaque année, 9 % de plus qu'un lycéen GT. L'apprentissage, promu par des Régions qui veulent s'imposer comme acteur éducatif majeur, concurrence les LP jusque « sur leur terrain » (« parcours et publics mixés »). La voie technologique, quant à elle, se remet difficilement de la réforme récente, et voit ses effectifs chuter de 10 % en 5 ans. La volonté de construire un « continuum bac - 3/bac +3 » débouche en outre sur des mesures très dirigistes concernant l'orientation post-bac dans chacune des voies (« les bacs pro en BTS », etc.).

Derrière l'éclatement, il y a donc aussi de la recomposition au nom d'une vision dualisée du système éducatif : d'un côté la voie générale, de l'autre, l'apprentissage. Tout ceci au risque d'un renforcement du tri social et par là des inégalités dans le système scolaire. ■



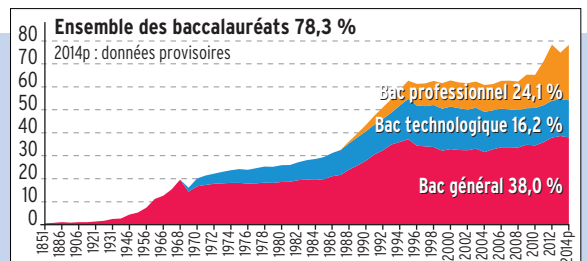
Le lycée en chiffres

4 200

On dénombre 4 200 lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté, dont 1 500 lycées professionnels pour 2 264 600 lycéens dont 665 800 lycéens professionnels

Proportion de bacheliers dans une génération (1851-2014) en %

Lecture : sur 100 personnes d'une génération fictive qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés à la session 2014, 78,3 obtiendraient le baccalauréat. Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte.



Contenus et savoirs

Pour une culture commune et des poursuites d'études

Des disciplines dominantes et d'autres en écho, dans chaque série, doivent permettre de construire une culture commune pour toutes et tous.

Pour le SNES-FSU, il est urgent de repenser les programmes avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines et d'accorder une place plus importante aux cultures technologique, professionnelle, artistique, en revoyant les contenus et en prenant en compte les nouveaux champs de savoirs.

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition d'une culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens. Construire une culture commune inscrite dans l'obligation scolaire prolongée à 18 ans, c'est donner du temps à la construction des savoirs, sous des formes diversifiées au lycée.

Il est nécessaire que les enseignements obligatoires du lycée soient construits autour des

disciplines présentes au collège, complétés par des enseignements également obligatoires travaillant les problèmes économiques et sociaux et les champs technologiques de la production de biens et de services, et des options.

Ne pas enfermer les jeunes

L'ensemble des disciplines doit permettre de construire et de s'approprier une culture commune par diverses approches et pratiques pédagogiques. Ces savoirs et compé-

tences spécifiques à chaque discipline doivent être pour partie transférables sur l'ensemble des champs disciplinaires, technologiques, professionnels et permettent de ne pas enfermer les jeunes dans des espaces étriés et hermétiques.

La mise en place de passerelles doit être effective d'une voie à l'autre sans exception et financée pour permettre un accompagnement sérieux des élèves et leur permettre de changer d'orientation sans perdre de temps. ■

Des enseignements disciplinaires affaiblis !

Les horaires hebdomadaires des enseignements disciplinaires ont baissé avec la réforme de 2010. Le volume horaire des enseignements technologiques a été réduit au quart de ce qu'il était et celui des SES à la moitié en Seconde, disciplines remplacées par des enseignements d'exploration aux contenus peu ou mal identifiés. D'une façon générale, les enseignements qui marquaient la spécialisation d'une série ont tous été rabetés. C'est particulièrement le cas des sciences dans la série S ou du français et de la littérature en L. À la place, l'accompagnement personnalisé devait en théorie satisfaire les besoins en soutien, approfondissement, orientation ou démarche de projet, mais conçu comme dispositif indépendant des disciplines voire transversal.

Les parcours

Où sont les jeunes ?

En France, en 2014, le taux de scolarisation des jeunes entre 3 et 17 ans était supérieur à 90 % (quasiment 100 % entre 4 et 15 ans).

Entre 15 et 17 ans les jeunes sont très majoritairement scolarisés par l'Éducation nationale. À 17 ans, 42 % sont inscrits en Terminale générale ou technologique, près d'un quart (23 %) préparent un baccalauréat professionnel sous statut scolaire, 8 % ne sont plus scolarisés.e.s.

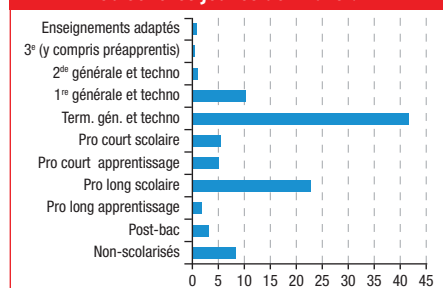
On entre au lycée de plus en plus tôt... et on le quitte aussi de plus en plus jeune. C'est l'effet le plus spectaculaire de la baisse des taux de redoublement dès le primaire, confirmée ensuite au collège. Ces dix dernières années, ceux-ci ont été divisés par deux, de 6,2 % à 3 % en fin Troisième et de 14,7 % à 6,7 % en fin de Seconde. Le décret du 18 novembre 2014, qui fait du redoublement l'exception, a couronné une tendance lourde.

Ainsi, à l'issue d'une Seconde générale et technologique, la voie technologique, en particulier la série STMG, concentre les élèves les plus en difficultés, faute de solution alter-

native ou de places suffisantes dans la voie professionnelle.

L'inégale répartition des élèves entre les différentes séries générales et technologiques témoigne d'une hiérarchie implicite des formations nourrie par les représentations sociales : en 2015, la majorité des élèves de Terminale sont en série scientifique (S), un quart sont en série sciences économiques et sociales (ES), un cinquième dans les séries technologiques des services (STMG, ST2S...), moins de 10 % dans les séries technologiques de production (STI2D, STL...). La plupart de ces bacheliers poursuivront des études supérieures, alors qu'un bachelier professionnel sur deux envisage de le faire sans avoir la certitude d'y parvenir. ■

Où sont les jeunes de 17 ans ?



Situation des jeunes de 17 ans en %

Source : DEPP

98 000

C'est le nombre de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme.

(Enquête DEPP, novembre 2016)

Série S

Il a fallu attendre 1902 pour que soit créé un bac scientifique, cependant les mathématiques ne jouissent d'une reconnaissance supérieure à celle des lettres que depuis les années 1960. La filière S confirme aujourd'hui son attractivité : un candidat sur deux au baccalauréat général est inscrit en série scientifique.

400 000

C'est le nombre total d'apprentis en France en 2014.

Record en 2016

Avec 88,5 % des candidats admis après les épreuves de rattrapages. Cette session a permis à 632 700 candidats de devenir bacheliers.



Ailleurs en Europe

Dans les systèmes éducatifs européens

Dans leur diversité institutionnelle, les systèmes européens connaissent des phénomènes communs, comme la massification. Celle des lycées ou équivalents, engagée dès les années 1960 en Scandinavie, a été plus tardive dans la plupart des pays méditerranéens.

On observe une nette différence entre les pays ayant choisi un tronc commun sans filière au moins jusqu'à la fin du collège (pays méditerranéens, Europe de l'Est, Scandinavie) et ceux qui optent pour une orientation précoce (Allemagne, Autriche, Lituanie, Pays-Bas). La diversification des voies et/ou des séries au niveau du lycée (c'est-à-dire, selon les pays, à partir de 14, 15 ou 16 ans) est un phénomène général.

Une vision nordique

Ainsi, si le système éducatif finlandais se fonde sur une école primaire polyvalente de neuf années obligatoires, après l'avoir quittée à l'âge de 15 ou 16 ans, ceux et celles qui désirent continuer leurs études ont le choix entre l'école secondaire supérieure et l'école professionnelle. On retrouve ce même choix en Norvège à la fin du collège. Et en Suède l'équivalent du lycée, d'une durée de trois ans, est accessible à tous les élèves provenant de l'enseignement obligatoire (de 6 à 15 ans). Il comporte 23 filières, en théorie non hiérarchisées. En Espagne les lycéens ont le choix entre trois filières (arts, sciences et technologie, humanités et sciences sociales), qui comportent des enseignements communs et des

enseignements spécifiques. Le mode d'évaluation pour l'examen du *bachillerato* laisse une grande part au contrôle continu, et est précisé par chaque communauté autonome. On retrouve aussi cette diversification en Italie : après l'enseignement secondaire du premier degré (correspondant à notre collège) d'une durée de trois ans, le second degré comporte trois voies : lycées, instituts

techniques, instituts professionnels. Les études secondaires générales, technologiques et professionnelles durent cinq ans et s'achèvent par l'obtention d'un diplôme d'État. En Angleterre, les lycéens passent les « A-levels » (niveaux avancés), équivalent du bac entre l'âge de 16 et 18 ans. Pendant deux années, il s'agit de choisir au minimum trois matières. Les mathématiques et les

sciences sont majoritairement choisies même si elles ne sont pas obligatoires. Cette forme de spécialisation précoce, proche de la logique modulaire, détermine largement l'orientation des futurs étudiants vers l'enseignement supérieur. ■



© Clément Martin

Du Nord au Sud, les modèles et les visions sont assez différents

La tendance en France

Vers le lycée polyvalent ?

Depuis quelques années la tendance va à la multiplication des fusions d'établissements.

Ainsi, on compte aujourd'hui 659 LPO, soit 43 % des lycées généraux et technologiques, contre 38 % en 2013.

Comment interpréter cette tendance ? Le LPO serait la structure la plus favorable à la réussite des élèves avance l'Inspection générale dans un rapport de 2014. C'est aussi un outil au service de la mutualisation des moyens et des locaux pour se traduire à court terme par des réductions de personnels.

Le LPO regroupe théoriquement en son sein des formations relevant des trois voies, générale, technologique, professionnelle, et réunirait donc les conditions pour optimiser les moyens (principalement techniques), faciliter la fluidité des parcours (passerelles), et surtout favoriser la mixité sociale.

Mixité sociale ?

On sait en effet que les publics des lycées général, technologique et professionnel sont socialement typés. On trouve peu d'élèves issus des classes supérieures dans la voie professionnelle, et à l'inverse les enfants de



© Clément Martin

Le lycée polyvalent regroupe des formations relevant des trois grandes voies

classes populaires sont toujours sous-représentés dans la voie générale – la voie technologique ayant une composition sociale plus équilibrée. Mettre dans un même éta-

blissement des formations des trois voies assurerait un certain « mélange » des élèves d'origines sociales différentes.

Pourtant, il ne suffit pas de mettre dans le même établissement des élèves d'origines diverses pour que la « coexistence » se traduise par de réelles relations sociales égalitaires et pacifiées. La cohabitation peut tout aussi bien être source de tensions ou tout simplement d'ignorance réciproque. À cet égard, la géographie des lieux est souvent éloquent. Les différentes formations peuvent être assignées à des bâtiments différents, parfois fort éloignés. Les différents espaces de rencontre (cour de récréation, restaurant scolaire, CDI...) peuvent être très finement structurés et empêcher les contacts entre élèves de voies différentes. En tout état de cause, il y a urgence à penser une architecture et un fonctionnement des lycées qui permette d'assurer une offre de formation la plus diversifiée possible, des passerelles et de la mixité sociale et scolaire. ■

Divergences syndicales

Le lycée modulaire comme solution ?

Proposé par plusieurs organisations syndicales et autres groupes de réflexion, le lycée modulaire propose un lycée « à dominante » avec un baccalauréat en contrôle continu.

Des positions syndicales du SE-UNSA ou du SGEN-CFDT, aux « préconisations » de Terra Nova ou de France Stratégie, le lycée « modulaire » est présenté comme la réforme qui permettrait de faire fonctionner le lycée de manière plus efficace.

Pour le SE-UNSA, par exemple, le lycéen construit son parcours en choisissant des « unités de formation » parmi quatre grandes familles (Lettres, humanités, arts ; Sciences de la société ; Sciences ; Technologies), et donne une « dominante » à son baccalauréat en prenant au moins 50 % des modules dans la même famille.

Déjà entendu

Pour Terra Nova, le cycle terminal s'organise en quatre semestres, pendant lesquels chaque élève choisit sept unités d'enseignement de 4 heures chacune. Les arguments pour justifier cette organisation sont connus, car déjà entendus au moment du projet de réforme Darcos, en 2008 : une plus grande souplesse pour l'orientation (contre des séries vues trop étanches) ; une meilleure individualisation du parcours de formation (pour favoriser la réussite scolaire).



© Papitchaya / Fotolia.fr

Un système individualisé où chacun doit construire son parcours

tème des séries, mais ils le seraient encore plus face à un système individualisé où chacun doit construire son parcours.

Arguments toujours aussi fragiles, cependant. D'abord, faire réussir les élèves en les amenant à abandonner les disciplines dans lesquelles ils ont des difficultés, est-ce vraiment avoir une ambition de démocratisation ? Mais surtout, le lycée modulaire suppose que les élèves fassent des choix bien plus nombreux que dans le système des séries. Or c'est justement lors de ces choix que certaines inégalités sociales sont les plus déterminantes. Les élèves de classes populaires sont parfois perdus face au sys-

D'autres élèves bénéficieraient au contraire de « débits d'inités ».

La « modularisation » n'est donc pas une organisation favorable à la démocratisation du lycée. Mais d'après France Stratégie, elle entraînerait une conséquence logique : « le baccalauréat deviendrait alors une certification intermédiaire : il serait validé en contrôle continu avec la possibilité de maintenir des épreuves finales sur un nombre limité de matières ». On fait difficilement plus clair. Et inquiétant. ■

Un droit au lycée pour toutes et tous

Pour le SNES-FSU, il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de diplôme et de qualification.

Il s'agit également de donner les outils d'émancipation grâce à l'accès à une culture commune permettant d'éclairer le monde et de permettre à chacun une insertion citoyenne, sociale et professionnelle réussie.



© Olivier Teytaud

Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.

Un parcours de réussite

Pour la réussite de tous, le lycée doit être construit de façon cohérente et progressive permettant de dépasser la barrière de la scolarité obligatoire, où chaque enseignant, concepteur de son métier, puise dans un cadrage national les orientations qu'il donne à l'enseignement de sa discipline en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des enseignements et des actions pédagogiques développées dans les classes.

Mais il est également nécessaire que chaque jeune puisse y trouver un parcours de réus-

site, validé par le baccalauréat, lui permettant une insertion professionnelle réussie et/ou des poursuites d'études supérieures. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, en proposant une diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies, générale, technologique et professionnelle, et ses séries permettant l'acquisition d'une culture commune générale, technologique et professionnelle.

Il est possible, et nécessaire, de lutter contre les hiérarchies entre les formations et les déterminismes sociaux si on conçoit des formations exigeantes pour toutes les voies et les séries : l'abandon de la qualité de certains parcours de formation contribue à exacerber les inégalités et les ségrégations. Mais le second degré ne peut, à lui seul, effacer les inégalités sociales : pour le SNES-FSU la démocratisation de l'accès au baccalauréat passe également par un fort mouvement de transformation sociale entraînant bien au-delà du seul système éducatif. ■

Concevoir des formations exigeantes pour toutes les voies et les séries



Entretien

« Les classes populaires ne maîtrisent pas toujours les règles du jeu »



© DR

Joanie Cayouette Remblière est sociologue, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED). Dans son livre *L'école qui classe*, elle a analysé les dossiers scolaires de 530 enfants entrés en 2001 et en 2002 au collège et près de 8 000 bulletins trimestriels, et tire des conclusions sur la source des inégalités et leur persistance dans les apprentissages et l'accès aux filières.

L'US Mag : *En quoi les élèves de classes populaires qui arrivent en Seconde GT sont-ils souvent, d'après vous, désorientés et déstabilisés ?*

Joanie Cayouette Remblière :

J'analyse les transitions du primaire au collège, puis de la Troisième à la Seconde GT en mobilisant les concepts de désorientation et déstabilisation. Par désorientation, j'entends le fait que les élèves sont confrontés à un saut quantitatif et qualitatif des exigences auxquelles ils sont inégalement préparés par leur socialisation familiale et scolaire. Au collège, certains élèves des classes populaires parviennent à des positions honorables grâce à un travail sérieux : ils mémorisent les cours, font des fiches, cherchent à grappiller des points... Au lycée, les mathématiques deviennent plus complexes, l'écrit supplante l'oral, et les élèves deviennent anonymes aux yeux de leurs enseignants. Par conséquent, leur bonne volonté et leur mode de fonctionnement ne suffisent plus. À cela s'articule une déstabilisation, autrement dit une modification brutale de la position relative de l'élève au sein de sa classe. Les élèves des classes populaires qui rejoignent le lycée GT étaient souvent moyens au collège. Or, les élèves faibles ne les suivent pas et désormais, ce sont eux les plus faibles. C'est ainsi que se trouve reconstituée au sein du lycée GT toute la gamme des notes et des verdicts scolaires qui existaient au collège, alors même que les élèves les plus faibles ont été écartés. Cette déstabilisation n'est pas sans conséquence : cette modification brutale de leur position relative a à la fois des effets motivationnels, symboliques et pratiques, la position scolaire de l'élève conditionnant souvent ses interactions avec les enseignants.

L'US Mag : *Vous évoquez le phénomène d'« accrochage scolaire » d'élèves fragiles au lycée : comment comprendre ce comportement ?*

J. C. R. : Depuis la seconde explosion scolaire des années 1980, la place qu'occupe l'école dans la vie sociale et professionnelle des individus s'est considérablement accrue, et les classes populaires en ont désormais largement conscience. Elles investissent massivement l'en-

jeu scolaire sans pour autant en maîtriser les règles du jeu. C'est ainsi que, malgré cette conversion des parents de classes populaires à l'école, les performances scolaires de leurs enfants ne se sont pas améliorées. Cette contradiction produit parfois chez les élèves l'envie de rester dans une filière plus valorisée que ce que les acquis scolaires permettent, du point de vue de l'institution scolaire : certains élèves de Troisième relativement faibles ne se voient pas ailleurs qu'au lycée GT ; d'autres, malgré de faibles notes en Seconde, demandent à poursuivre en S. Par ailleurs, les politiques dites de démocratisation scolaire incitent les collèges et les lycées à augmenter les taux de passage dans les filières les plus valorisées et à limiter les recours en commission d'appel. C'est ainsi que nombre d'élèves poursuivent dans des filières au sein desquelles leurs enseignants leur prédisent un échec. Or, leurs notes fussent-elles faibles, leur échec n'est pas toujours avéré. Par exemple, dans une fraction de classe (que je nomme l'élite ouvrière), les garçons que j'étudie sont presque tous dans une situation d'accrochage scolaire à partir de la Seconde GT. Et pourtant, suite à une mobilisation très courte et très intense peu de temps avant le passage du bac, l'ensemble des 17 garçons de ce groupe obtient un baccalauréat général ou technologique !

L'US Mag : *Le bac est-il « donné à tout le monde », même à des élèves qui « ne travaillent pas » ?*

J. C. R. : La réalité des élèves que j'étudie est plus complexe. Parmi les 530 élèves entrés en Sixième en 2001 ou en 2002, seuls 60 % obtiennent le bac, ce qui correspond presque au taux moyen des élèves de ces générations (les taux d'accès au bac ont ensuite augmenté à partir de 2011). Les cas que j'ai observés montrent une diversité des manières d'obte-

nir son bac : dans cette diversité, le fait de « survivre » au lycée en position de dilettante voire de perturbateur puis de se « défoncer » (comme le dit un enquêté) quelque temps avant le passage de l'examen est une possibilité pas si rare. ■



Entre cour et cours

Au lycée, une petite société

Scolariser ensemble pour faire société ensemble... Le lycée est, pour ses élèves, une des vitrines de la République et de la démocratie. Comment organiser le quotidien de l'établissement pour permettre d'y expérimenter la vie en société ?

Les tensions traversant le lycée sont celles de la société dans son ensemble : pression des élèves, des parents, et d'une partie de l'institution à la personnalisation et à l'individualisation de la prise en charge pédagogique, et dans le même temps exhortation à la citoyenneté, et donc au collectif. Articuler ces deux logiques nécessite parfois des arbitrages entre le bien commun et l'attention qu'il est possible de porter à chacun-e. Ceci dans un lieu où les relations sont par essence asymétriques : l'élève n'est pas l'égal des personnels, et il faut parvenir à maintenir un certain ordre scolaire permettant l'étude.

Dés... illusions !

L'« acte II de la vie lycéenne » n'a accouché en 2016 que d'une modeste circulaire, sans plus de moyen si ce n'est une réactivation des fonds lycéens. Elle ne remet pas plus en cause les pratiques de gouvernance locale. Elle pourrait bien ainsi contribuer aux désillusions qui hantent la vie lycéenne depuis si longtemps. Par exemple, en confiant l'exclusivité de la représentation lycéenne en CA aux membres du CVL, le risque du cumul de responsabilités par un nombre réduit encore plus détaché de la masse des lycéens a été amplifié. À force de vouloir plaquer un schéma représentatif semblable à celui des adultes, le ministère s'est exposé à en reproduire les travers les plus graves, sans parler d'un mode d'élection ubuesque.

Concéder de la liberté

Les freins à la pratique de la citoyenneté sont divers. Les équipes de vie scolaire manquent de temps et de moyens pour animer la vie lycéenne. Concevoir des pratiques pédagogiques en lien avec la pratique de la citoyenneté ne s'improvise pas

Perte de sens

Les équipes pluriprofessionnelles constatent une hausse significative des demandes des élèves : nombreux passages à la vie scolaire, à l'infirmerie, davantage de sollicitation des Psy-ÉN et des assistantes sociales, augmentation des difficultés relationnelles dans les internats. Les lycéens y expriment leurs angoisses face à des situations personnelles qui ne leur permettent plus d'être disponibles aux apprentissages. La précarité sociale, des situations familiales douloureuses, quelquefois aussi des pressions familiales à la réussite, s'ajoutent à des difficultés d'ordre scolaire que les lycéens ne parviennent plus à surmonter. L'échappatoire est parfois de se déconnecter de ce qui se passe dans la classe - jusqu'à l'absentéisme - ou bien au contraire d'y montrer une attitude agressive. Les équipes pluriprofessionnelles et pédagogiques s'attellent alors à redonner du sens à la scolarité et à la présence au lycée : remobiliser les jeunes dans leur vie sociale et scolaire, discuter avec les familles, et s'il le faut travailler avec eux un projet de réorientation. Force est de constater pour les élèves, comme c'est le cas pour les personnels, une plus grande porosité entre les sphères privée et scolaire, qui ne facilite pas la concentration sur la formation.



© Clément Martin

D'autres choix sont indispensables si l'on veut inscrire le renouveau de la vie lycéenne dans une perspective globale de démocratisation du fonctionnement des établissements

non plus. La « transmission des valeurs de la République », prévue notamment avec l'introduction de l'Enseignement moral et civique depuis 2015, reste trop circonscrite au seul cadre de l'enseignement.

Enfin, s'il est proposé aux élèves de s'exprimer et de donner des avis, alors il faut que ces avis puissent déboucher sur une mise en œuvre. Rien de pire que de susciter des initiatives pour les refuser ensuite.

Quelle liberté d'action, quel esprit critique laisser au lycéen-citoyen dans l'établissement, quelle perte d'autorité sur le lycéen-élève la communauté éducative est-elle prête à concéder ? Dans un contexte où les personnels sont soumis eux-mêmes à

une somme croissante d'injonctions et de prescriptions, il peut leur sembler paradoxal de se préoccuper de l'exercice, par les élèves, de leur citoyenneté, avec ses devoirs mais surtout les droits afférents. Il n'est pourtant pas possible de prétendre former des citoyens par la théorie seulement, sans les mettre en situation de s'exercer à la vie démocratique au sein de l'établissement. Il y a là un champ de réflexion à investir. ■



© Olivier Teyraud

Il faut que les avis des lycéens puissent déboucher sur une mise en œuvre